

VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

EXTRAIT
du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le Mardi Trente Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Jeudi 25 Juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Montreuil-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Pierre DUCROCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François DESRUES, François SAUGUET et Jean-Charles MODET et Mesdames Pascale RATELADE et Marie-Pierre LINÉ, Adjoints au Maire
Mesdames Caroline DE SAINTE MARESVILLE-VASSEUR, Caroline REGNEAULT, Fanny PHILIPPE et Marie-Hélène MOULUN et Messieurs Christophe TESTU, Guilain CRÉPIN, Émeric OLIVIER et André REGNAUT.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames Pauline VINCENT, Marie POUPART-DE SAINTE MARESVILLE et Dina ZEID et Monsieur Antoine DOAT, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Monsieur Émeric OLIVIER, Madame Fanny PHILIPPE, Monsieur Pierre DUCROCQ et Madame Pascale RATELADE
Monsieur Olivier CATTEAU, absent

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Caroline REGNEAULT est nommée à cette fonction et l'accepte.

Objet : 2026-36 – Cession de véhicules communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Qu'au sein du parc de véhicules de la Commune, 2 tracteurs tondeuses de marque Kubota ne sont plus en état de répondre aux besoins du service ;

2/ Qu'il est proposé de les mettre en vente en salle des ventes ;

3/ Que le Conseil municipal est invité à approuver la vente de ces deux véhicules et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à leur cession ;

Cet exposé entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise la vente en l'état de deux tracteurs tondeuses de marque KUBOTA type G23 HD, référencés à l'inventaire n° 201612 et n° 202117.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession de ces véhicules.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205880-20260630-2026-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Publication : 07/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

La Secrétaire,

Pierre DUCROCQ



Caroline REGNEAULT